



Préambule

Tous nos programmes de formation professionnelle s'inscrivent dans le cadre de la résolution européenne A4-0075/97 traitant des médecines non-conventionnelles – dites complémentaires – votée par le Parlement Européen le 29 mai 1997.

Nos programmes sont agréés par la Fédération Internationale de Réflexologie et des Techniques naturelles de bien-être dont l'objectif est notamment de fédérer les professionnels du bien-être, formés par nos centres de formation et exerçant une activité professionnelle de soins à caractère complémentaire à la médecine conventionnelle du pays où ils exercent, s'interdisant toute démarche à caractère « alternatif » à la médecine conventionnelle du pays où ils exercent.

Les techniques enseignées sont axées sur des pratiques manuelles ancestrales destinées à procurer détente, confort et bien-être et ne peuvent en aucune façon être assimilées à un soin d'approche esthétique. D'autre part, elles ne peuvent en aucun cas se substituer à une prescription ou un traitement médical. Le praticien exerçant son activité n'étant pas habilité à établir un diagnostic médical, il doit, en cas de pathologie avérée ou en cas de doute sur le bénéfice du soin, inviter son patient à consulter préalablement son médecin traitant pour valider l'opportunité de la réalisation du soin de bien-être envisagé.

Le non-respect de ces principes de base est susceptible d'être sanctionné par la Loi du pays où le soin est exercé et serait susceptible de dégager la responsabilité de l'assureur en cas de mise en application de la responsabilité civile professionnelle du praticien concerné mais également de le priver des avantages de l'assurance protection juridique professionnelle dans la mesure où celui-ci en aurait souscrit une telle police.

Toutes nos formations, l'ensemble des documents et supports, de quelque nature qui soit, remis au stagiaire par le centre de formation, sont protégés par le droit à la propriété intellectuelle. L'accord de convention porte exclusivement sur un droit d'usage et d'emploi dans le cadre strictement familial ou dans celui d'une activité professionnelle au seul exercice du soin, dans le respect de la réglementation du pays où celui-ci est exercé. Le droit d'enseigner, par quelque moyen qui soit, est un droit réservé devant être l'objet d'un accord préalable écrit entre les parties. Tout contrevenant à ces règles s'exposerait immédiatement à des poursuites pénales et civiles dont le montant minimum des indemnités réclamées ne saurait être inférieur à un minimum de dix fois le prix de la formation incriminée dès lors que la violation est dûment constatée.

PROGRAMME DETAILLE DE LA FORMATION MASSAGE AUX TROIS PIERRES

INTITULE DE LA FORMATION / FORMACODE

Approche commerciale, vente, conseils et apprentissage des techniques spécifiques des spas et centres de thermalisme et/ou de thalassothérapie en massage aux 3 pierres

Formacode ® : 434 45

OBJECTIFS

Acquisition de nouvelles techniques de soin du corps, sans visée thérapeutique au sens médical du terme, en vue d'une pratique à visée professionnelle.

PRE-REQUIS

Stagiaire âgé au moins de 18 ans possédant avant l'entrée en formation d'un niveau Baccalauréat ou un niveau de connaissance suffisant ou une expérience professionnelle en accord avec la formation proposée. Un questionnaire d'admission et un entretien individuel sont exigés avant l'admission au sein de l'école portant notamment sur les motivations et les objectifs de l'étudiant.

PUBLIC CONCERNE

Cette formation est ouverte plus particulièrement aux personnels des instituts et établissements offrant à la clientèle des prestations d'hydrothérapie, de thermalisme et/ou d'esthétique. Elle concerne également les personnes physiques qui désirent revaloriser leur profession ou étendre une activité sur le confort et le bien-être (centres hospitaliers, cliniques médicales, professionnels de santé qu'il s'agisse de médecines conventionnelles ou non-conventionnelles).

CADRE JURIDIQUE

Le centre de formation Action Reflexo Formation Sarl est détenteur d'un numéro d'enregistrement auprès de la Préfecture de Région Aquitaine, sous le n° 72 33 07391 22.

A ce titre, les conventions de formation professionnelle sont conclues en application du Livre IX du Code du travail entre l'Entreprise Demandeur & le Centre de Formation.

MOYENS PEDAGOGIQUES

Support pédagogique « Massage aux trois pierres » sur papier.

Enseignement théorique et exercices pratiques en alternance (principe du donneur/receveur).

Fiches techniques et assistance post formation par accès protégé sur site internet

DEROULEMENT DU PLAN DE FORMATION

La formation a une durée de base de 21 heures.

Elle est organisée sur 3 jours à raison de 07 heures par jour - de 09 heures à 12 heures & de 13 heures à 17 heures -

Les 3 jours sont réalisés en temps continu.

LIEUX DES FORMATIONS

Région Aquitaine : Action Reflexo Formation 79, rue Thiers à LIBOURNE 33500

Région Ile de France : Campanile Paris Ouest, Avenue Roger Salengro à CHAVILLE 92370

Région Provence Côte d'Azur : Campanile La Beauvale, 1 Rue Andréani à AIX EN PROVENCE 13090

En entreprise : sur lieu à la charge de l'entreprise demandeur.

JOURNEE 01/03

de 09 heures 00 à 12 heures 00

Présentation du centre de formation, du formateur et du plan de formation.
Prise de conscience de l'exigence du soin.
Environnement du soin : temps, lieu, respect du protocole et du sujet le recevant.
Acquisition des notions de base en relation avec le soin.
Première prise de contact couple Donneur/Receveur et positionnement du corps.

de 13 heures 00 à 17 heures 00

Les manipulations liées à l'installation du sujet recevant le soin.
Apprendre à positionner les pierres en fonction de la morphologie du receveur. Comprendre l'organisation des mouvements.
Comprendre les effets de ce travail préparatoire.
Exercice pratique : chaque étudiant reçoit et donne à son tour.
Acquisition du kata des jambes – face postérieure -.
Apprendre le maniement des pierres pour qu'elles deviennent la continuité de la main.

JOURNEE 02/03

de 09 heures 00 à 12 heures 00

Révision des acquis du jour 1.
Connaissance du Kata en oral.
Exercice pratique : échange entre étudiants pour valider la révision des gestes appris en première journée
Exercices pratiques : chaque étudiant donne et reçoit le soin deux fois.
Protocole de fin de soin : gestuelle d'harmonisation du schéma corporel / hygiène du praticien / accompagnement du sujet au lever.

de 13 heures 00 à 17 heures 00

Apprendre à travailler le dos : théorie et pratique.
Apprendre à moduler sa pression, sa vitesse et l'angle de travail.
Apprendre à repositionner le sujet sur la face ventrale dans son axe vertical.
Apprendre à travailler les membres inférieurs – face antérieure -, puis les membres supérieurs/
Chaque élève donne et reçoit deux fois le soin.

JOURNEE 03/03

de 09 heures 00 à 12 heures 00

Révision de la journée précédente par oral : expliquer pourquoi et comment s'organise la pratique en fonction de la recherche.
Apprendre à travailler sur le ventre : théorie et pratique.
Apprendre à travailler sur le visage : théorie et pratique.
Exercices pratiques : chaque étudiant donne et reçoit le soin 2 fois.
Précaution et contre-indications à la pratique du soin : pourquoi ?

de 13 heures 00 à 17 heures 00

L'organisation du soin : le temps des séances, la périodicité.
De la théorie à la pratique en un temps imparti
Chaque étudiant donne et reçoit le soin dans son entier en enchainant les gestes composant le protocole.
Echange de fin de stage, bilan par le formateur.
Validation des acquis.

Document comprenant au total 3 pages impression papier

- certifié sincère et exact - Extrait du site <http://www.action-reflexo.com> -

Eric Gimbert, co-gérant de l'école Action Reflexo Formation

mise à jour le 10 septembre 2012